



## Nouvelle gouvernance à Hérault Energies

Le 15 juillet dernier, les membres du Comité syndical m'ont fait l'honneur de m'élire, à l'unanimité, Présidente d'Hérault Energies. Je

les en remercie et je mesure l'ampleur de la tâche que cela représente dans la perspective de Transition Energétique dans laquelle nous devons tous ensemble nous inscrire.

Je remercie tout particulièrement Jacques Rigaud, Président pendant 11 ans, qui a

soutenu ma candidature à sa succession et sur qui je sais pouvoir m'appuyer pour prolonger et si possible, amplifier les actions entreprises.

L'éditorial précédent, portant justement sa signature, faisait la liste des services qu'Hérault Energies rend à ses collectivités membres : ils sont nombreux, parfois complexes mais toujours indispensables dans l'actuel contexte de crise (sanitaire, sociale, environnementale, financière...).

Mon premier objectif sera donc de consolider

la capacité d'action d'Hérault Energies. On ne peut pas répondre aux besoins de l'époque et de nos concitoyens sans moyens humains et financiers adaptés et suffisants. L'énergie est l'un des enjeux majeurs des années à venir. Il nous appartiendra de prendre collectivement les bonnes décisions afin de ne pas passer à côté. Vous pouvez compter sur mon engagement pour cela.

**Audrey Imbert, Présidente d'Hérault Energies**

## Prix des énergies en hausse :

*les factures vont flamber !*

**Depuis plusieurs mois, les prix de l'électricité et du gaz augmentent fortement.**

La meilleure solution pour éviter la répercussion de cette hausse est, pour les collectivités, de réduire durablement leurs consommations d'énergie.

Les moyens pour y arriver sont divers :

- Une bonne connaissance des consommations énergétiques des équipements existants, leur adaptation et leur optimisation
- La mise en place d'outils de programmation et de contrôle
- Une bonne gestion et un suivi des contrats
- La mise en place d'un programme pluriannuel d'actions
- L'accompagnement aux changements de comportements...

**>>> Le syndicat propose un accompagnement spécifique :**

- différents agents dédiés à ces missions
- un outil de suivi et d'analyse spécifique (DEEPMI)
- une nouvelle compétence (Gestion en Energie Partagée) pour une meilleure connaissance de leur patrimoine bâti et des pistes d'amélioration ...

## Des financements pour étoffer nos compétences

*#rénovation #énergies renouvelables*

Pour accompagner les projets énergétiques de ses collectivités adhérentes et les orienter vers des pratiques plus vertueuses et durables que ce soit dans la production d'électricité ou la rénovation énergétique des bâtiments, Hérault Energies se saisit régulièrement des différents appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt (AMI) portés par des organismes tels que l'ADEME, la FNCCR, La Région Occitanie...

Lauréat de plusieurs AMI (seul ou par le biais de l'entente Territoire d'Energie Occitanie), les financements qui en découlent sont de véritables outils de soutien qui permettent de financer des postes liés à la transition énergétique par l'attribution de fonds. Ainsi, le syndicat a pu étoffer le service maîtrise de l'énergie et recruter trois techniciens spécialisés afin de monter en compétence sur l'accompagnement des projets de rénovations énergétiques des bâtiments communaux.

**>>> Programme CEE ACTEE Recrutement pour 19 mois d'un agent – juin 2020 – décembre 2021 (Simon Corbin)**  
« Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » – est un programme déposé par la FNCCR, porteur principal ayant pour but d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines : l'efficacité énergétique des bâtiments publics et la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

*Difficulté de contester des anomalies après coup !*

**>>> Programme HERABLE 1 – 2 Appels à projets / Contrat territorial de 3 ans renouvelable 1 fois**

*Héritable 1 : Simon Pelissier (depuis 2016)*

*Herable 2 : Pierre Fidalgo (2021)*

Le syndicat s'est engagé sur la réalisation d'un nombre d'installations, ainsi que sur la quantité d'énergie à produire. Il est le

garant de la qualité de l'exécution des installations et accompagne les porteurs de projets depuis la conception jusqu'à la phase de suivi et d'exploitation. Les projets de production de chaleur renouvelable à partir de la biomasse, du

solaire thermique ou de la géothermie sont éligibles, ainsi que la création des réseaux de chaleur associés.

Objectif : réalisation d'installations type chaufferies biomasse, installations solaires thermiques ou géothermiques

**>>> AMI-Chaleur renouvelable – Recrutement d'un chargé de mission (Marion Vernhet) pour 3 années maximum (septembre 2021-2024)**

**Objectifs fixés avec ADEME – Région Occitanie**

Mission de sensibilisation, d'information, d'animation, de montage d'opérations collectives, de conseil sur la biomasse (plaquette et granulé), la géothermie et le solaire thermique.

Dispositif au service de la loi de transition énergétique sur les territoires.

## PROCEDURE

### CEE

*Vos travaux de rénovation vous rapportent ! Pourquoi s'en priver ?*

Hérault Energies valorise vos travaux d'économie d'énergie et vend les CEE récoltés au meilleur prix du marché

**Pour cela, il faut avoir délégué la gestion des CEE au syndicat et OBLIGATOIREMENT transmettre la copie du devis avant la commande des travaux.**

>>> Rappel :

Le dispositif des CEE permet de valoriser financièrement des travaux dont l'objectif est de réduire durablement les consommations d'énergie, tel que : les travaux de rénovation des bâtiments publics, l'installation de chaudières à haute performance énergétique, les opérations de modernisation de l'éclairage public,...

**++ Liste des travaux éligibles aux CEE :** <https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie#e5>

**++ Valérie Forré**  
v.forre@herault-energies.fr

### Extension du réseau électrique et branchement pour un équipement public

Le cahier des charges de concession qui lie Hérault Energies (l'autorité concédante) et Enedis ou la Cesml, précise la répartition de la maîtrise d'ouvrage en fonction de la typologie des travaux à réaliser.

**Si ce projet nécessite une extension du réseau électrique** (et pas simplement un branchement),

>> équipement public (hors ZAC et lotissements) :

>> selon son « régime électrique » la commune doit faire sa demande d'extension :

- à **Hérault Energies** pour les communes rurales
- au **cessionnaire** Enedis ou la Cesml pour les communes urbaines.

**La demande de branchement** (qu'il y ait nécessité ou pas d'extension du réseau électrique) est quant à elle toujours à solliciter, **par le demandeur** auprès du concessionnaire.

## Construire sans détruire #travaux #géodétection #réseaux sensible

**Dans le cadre de certains travaux, une géodétection du réseau GRDF doit être menée. Ce fut le cas à Vic la Gardiole pour l'opération « Rue des Eléphants d'Annibal ».**

>>> Sécurité et continuité du service public

En raison d'un réseau gaz classé sensible selon le décret anti-endommagement, Hérault Energies a fait procéder par la société Audetel à la géodétection du réseau avant le démarrage des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Ce décret vise à réduire les dommages causés aux réseaux lors de travaux effectués dans leur voisinage, et à préserver la sécurité des personnes et des biens, la protection de l'environnement et la continuité des services aux usagers de ces réseaux.

>>> Une méthode non intrusive

La méthode employée est sans fouilles et les matériels couramment utilisés sont le géoradar et les appareils de détection électromagnétique.

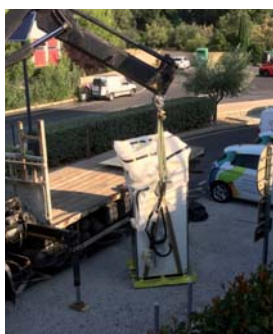
La détection de réseaux enterrés par géoradar permet d'identifier les ouvrages souterrains jusqu'à 3 mètres de profondeur. Lorsque le géo-radar passe le long de la chaussée, les ouvrages existants apparaissent sur l'écran grâce aux ondes électromagnétiques qui sont réfléchies. Le technicien interprète les courbes et marque au sol l'intégralité du réseau identifié et ses informations (côtes, profondeur...) à l'aide de différentes couleurs normalisées.

▪ La localisation par induction est une technique complémentaire au géo-radar qui permet de rechercher par champs électromagnétiques des réseaux principalement métalliques. Un générateur induit un câble avec une fréquence définie, ce qui permet au technicien de déterminer avec exactitude la position et le cheminement de la canalisation induite.

▪ Le couplage de ces matériels avec un récepteur GPS permet alors de réaliser avec précision un plan géoréférencé des réseaux détectés.



## Borne de recharge : nouvelle génération #véhicules électriques #mobilité #avenir



Près de 180 bornes publiques du réseau REVEO ont été installées sur le département. Mais la technologie des véhicules électriques évolue très rapidement et Hérault Energies souhaite proposer un réseau public toujours plus fiable et adapté à tous les véhicules et utilisations (loisirs ou professionnelles).

Pour cette raison, depuis fin juillet, une borne de nouvelle génération est installée sur le parking du syndicat afin de tester la recharge « ultra rapide » pouvant aller jusqu'à 210kW. Idéales pour les arrêts courts, les retours d'expériences et avis des utilisateurs seront essentiels à l'amélioration du produit pour le constructeur EVBox.

**ARRIVEE** Marion Vernhet qui a déjà travaillé à Hérault Energies, rejoint la direction « Maîtrise de l'Energie et concessions », dans le cadre d'un contrat cofinancé par l'ADEME et la Région. Elle sera en charge d'une Mission « énergies renouvelables thermiques » afin de promouvoir la géothermie le solaire thermique et le bois énergie auprès des collectivités / **EXTRANET** Pendant l'été chaque commune membre a reçu les codes d'accès à son espace extranet. Si ce n'est pas le cas : [c.gimenez@herault-energies.fr](mailto:c.gimenez@herault-energies.fr)